

DE L'HONNETETE ACADEMIQUE

Le Domaine Français accorde sa confiance *a priori* à ses étudiant-e-s et considère que dans leur immense majorité ils/elles se conforment par honneur et en conscience aux règles de l'honnêteté académique, tant dans les examens que dans les travaux écrits de séminaire.

Toutefois, si une infraction à ces règles devait être constatée, que ce soit dans les travaux écrits (plagiat, à partir d'un support imprimé ou en ligne) ou dans les examens (consultation illicite, par n'importe quel moyen, de sources non autorisées, communication avec une tierce personne) l'enseignant-e concerné-e annulerait immédiatement l'examen et signalerait l'incident au Conseil du Département des Langues et Littératures, à qui reviendrait la décision d'entamer auprès du Rectorat une procédure disciplinaire pouvant mener à l'exclusion définitive de la personne incriminée.